



Coordination intégrée et renforcée des différents professionnels intervenant auprès de la personne âgée en perte d'autonomie, en mobilisant l'expertise d'un EHPAD

Porteurs du projet

La Croix-Rouge française, la Fédération nationale de la Mutualité française et le groupe Hospitalité-Saint-Thomas de Villeneuve (HSTV)



Partenaires

CCAS de Rennes - Fédération ADMR 35 - Association ASSIA - Réseau UNA

Expérimentateurs franciliens

SSIAD de Sartrouville, EHPAD Stéphanie, SSIAD EPINAD (expérimentation infirmiers de nuit), EHPAD Jacques Achard, EHPAD Donation Brière, EHPAD Jules Fossier



78 - 95

Autres régions : ARA, BFC, BRE, GE, NA, OCC, PACA, PL



3 ans et 2,5 mois
Lancée le 31/12/2020



18 672 K€ (FISS)



Cahier des charges - Avis CTIS



France entière
Personnes âgées de plus de 60 ans
589 personnes



Publié au Journal officiel
le 16/10/2020, modifié le 03/03/2023



Financement partiellement substitutif et complémentaire :
à la capitation, forfait par mois et par patient



ars-idf-art51@ars.sante.fr



Mots clés :

médico-social, personnes âgées, EHPAD à domicile

Caractère innovant

Au regard des enjeux majeurs que représentent le vieillissement de la population et la prise en charge des personnes âgées en situation de dépendance, les dispositifs permettant de **prolonger le soutien à domicile** dans des conditions sécurisées apparaissent comme une réponse innovante et réaliste à déployer sur les territoires.

Modèle organisationnel

Objet du projet

Ce dispositif alternatif propose :

- une **coordination intégrée et renforcée des différents professionnels intervenant auprès de la personne âgée**
- tout en s'appuyant sur l'expertise d'un EHPAD dans l'accompagnement au domicile
- un socle de prestations complémentaires à l'offre existante du territoire, dans un environnement sécurisé et adapté, s'inscrivant dans une **logique de prévention de la perte d'autonomie et de soutien aux aidants**

Population cible

Le dispositif s'adresse à des personnes âgées de plus de 60 ans en situation de vulnérabilité et de perte d'autonomie physique ou cognitive (GIR 1 à 4) et pour lesquelles un soutien à domicile ne peut être envisagé sans une intervention coordonnée des services d'accompagnement (autrement dit, qui seraient de prime abord orientées vers une entrée en institution).

Etapas principales du parcours de soins

La palette de services proposés par chaque dispositif s'inscrit dans le référentiel CNSA/DGCS publié en mai 2019 et propose :

- un plan d'accompagnement prévoyant une aide à la vie quotidienne et des modalités d'accueil séquentiel
- une prise en charge soignante
- la continuité du projet de vie de la personne
- des services d'accompagnement des aidants
- l'évaluation et l'adaptation du logement
- la surveillance et la sécurité à domicile
- la gestion des urgences et la coordination des plans de soins et d'accompagnement

La planification et la coordination des interventions sont confiées à un interlocuteur unique.

Acteurs impliqués dans la prise en charge

EHPAD, SSIAD, SAAD, SPASAD

Modèle financier

Une **somme forfaitaire fixée à 1 004 € par mois et par patient** est octroyée indépendamment du niveau de dépendance du patient et du volume de soins prodigués.

Cette somme a vocation à financer l'ensemble des services propres au dispositif faisant l'objet de l'expérimentation :

- **l'équipe dédiée à l'évaluation** des situations individuelles
- **la coordination** des actions prévues dans les plans d'aide
- **certaines actions** dont le financement n'est pas mobilisable dans le droit commun

Ne sont en revanche pas inclus dans ce forfait les prestations et services dits de droit commun (exemple de l'allocation personnalisée d'autonomie).